

NEWSLETTER - SNE #76

Diffusée par l'équipe projet du GIP SNE le 22/07/2022

LES ACTUALITÉS

LES CHIFFRES CLES

Bilan du 2^{ème} trimestre 2022*

259 605

CRÉATIONS DE DEMANDE
(Dont 58% en ligne)

270 201

RENOUVELLEMENTS
(Dont 72% en ligne)

3 864 460

VISITEURS SUR LE
PORTAIL GRAND PUBLIC
(Soit 62% de plus par
rapport à l'année 2021)

* Hors départements sous SPTA données
du 05/07/2022



FONCTIONNELLES

❖ Évolutions relatives au renseignement du NIR

- Il est dorénavant possible **d'enregistrer une demande sans NIR** lorsque le **demandeur est étranger** (UE et hors UE) et qu'il ne dispose pas d'un NIR provisoire ou définitif, ou que la **demande est ANRU**. Ce comportement s'applique également pour les codemandeurs.
- Cette fonctionnalité est disponible uniquement en guichet et via les webservice.
- Le **cahier des charges des interfaces** est mis à jour et disponible sur le site des professionnels ([ici](#)) afin de permettre aux éditeurs de mettre en place cette nouvelle fonctionnalité.

❖ Migration vers une nouvelle version de l'infocentre - BO 4.3

- L'infocentre a migré vers **une nouvelle version** consistant en une amélioration de **l'ergonomie en lecture et en conception de requêtes**. L'ensemble des documents personnels présents dans l'ancienne version sont naturellement conservés.
- Afin de guider les utilisateurs sur la nouvelle interface, des **tutoriels vidéos** sont mises à disposition sur le site des professionnels ([ici](#)).



JURIDIQUES

❖ Évolution des pièces justificatives suite aux arrêtés du 19 & 20 avril 2022

- **Les arrêtés du 19 et 20 avril 2022** mettent à jour la liste des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande de logement social :
 - L'arrêté du 19 avril 2022 porte des modifications de l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au **nouveau formulaire** de demande de logement locatif social et aux **pièces justificatives** fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.
 - L'arrêté du 20 avril 2022 fixe la liste des **titres de séjour** prévue au 1° de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.
- Cliquez [ici](#) pour accéder à une fiche reprenant les évolutions en détails.



TECHNIQUES

❖ Homologation du SNE

- La commission d'homologation s'est réunie courant du mois de juin 2022 et a validé à l'unanimité l'homologation du SNE pour les 18 mois à venir.

Liens utiles :



Site des Professionnels du logement



Site de la demande de logement social

